

Réunion du Conseil Européen au sujet de la Convention CONFERENCE DE PRESSE DE LA PRESIDENCE

Le Président du Conseil Européen et Premier Ministre de la Grèce, Monsieur Costas Simitis et le Président de la Convention Européenne, Monsieur Valéry Giscard d'Estaing, après la clôture des travaux de la Réunion du Conseil Européen au sujet de la Convention, ont donné ensemble une conférence de presse à l'intention des médias helléniques et internationaux au Centre de Presse de Zappeion.

Le Président du Conseil Européen et le Président de la Convention Européenne étaient accompagnés du Président du Conseil des Affaires Générales et Ministre des Affaires Etrangères de la Grèce, Monsieur Georges Papandréou, du Président de la Commission Européenne Monsieur Romano Prodi, du Haut Représentant de l'Union Européenne pour la Politique Extérieure et de Sécurité Commune, Monsieur Xavier Solana, du Vice-Ministre des Affaires Etrangères Monsieur Tassos Yannitsis et du Ministre de la Presse et des Médias et Porte-Parole du Gouvernement Monsieur Christos Protopapas.

M.C. SIMITIS (Président du Conseil Européen): Mesdames et Messieurs, la réunion de ce matin d'information au Conseil extraordinaire a été consacrée à la présentation des différentes positions des états membres sur cinq grandes questions qui concernent l'architecture institutionnelle de l'Union Européenne et l'éventuelle modification de ces institutions, ceci naturellement sur la toile de fond des débats qui se déroulent en ce moment même à la Convention.

La discussion de ce matin, nous l'avions initialement prévue pour le Conseil du mois de mars, qui s'est tenu à Bruxelles, mais malheureusement ce ne fut pas possible à cette occasion là et ceci à cause des événements internationaux: nous avons à ce moment là dû préparer une déclaration commune de guerre concernant l'Iraq.

Alors, aujourd'hui nous nous sommes retrouvés afin de faire un petit peu le point. Je voudrais surtout dire que nous n'avons pas l'intention de tirer de conclusions en ce moment, je tiens à le préciser, notre objectif aujourd'hui était, en quelque sorte, de s'informer des positions des uns et des autres. Le Président de la Convention, le Président Giscard d'Estaing voulait écouter les états membres, voir quelles étaient leurs positions, quelles étaient également leurs préférences sur les différents points que avaient l'objet des 5 questions qui leur avaient été posées, par exemple la Présidence, le rôle la Commission, afin qu'ensuite le Président Giscard d'Estaing puisse en informer les membres de la Convention, afin d'en faciliter les travaux. Voilà.

Je ne pense pas qu'il soit opportun à ce stade de rentrer dans les détails de la discussion de ce matin. Cependant, je crois que je peux quand même tirer une conclusion. Après un entretien que j'ai eu avec le Président, nous sommes tombés tous les deux d'accord afin que

celui-ci nous présente lors du Conseil de Thessalonique le 20 juin, qu'il nous présente le texte du Traité Constitutionnel, qui en quelque sorte sera le couronnement des travaux de la Convention.

Monsieur Giscard d'Estaing a insisté sur le fait qu'il disposait de très peu de temps pour ce faire. C'est vrai, c'est incontestable, peu de temps et beaucoup de travail à faire; alors il se pourrait bien que le résultat final ne soit pas un résultat parfait. Mais en même temps monsieur Giscard d'Estaing souhaite accéder aux souhaits exprimés à maintes reprises par les états membres et par la Présidence, c'est à dire de pouvoir disposer du texte du Traité Constitutionnel lors du Conseil de Thessalonique. Donc, naturellement, l'objet principal de la discussion sera le Traité constitutionnel.

C'est à Thessalonique que nous devons ensuite décider de la marche à suivre, quelle sera la date du début des travaux de la Conférence intergouvernementale et quel sera le mandat qui sera donné à la Conférence intergouvernementale.

Un deuxième élément très important de nos travaux aujourd'hui, ce matin, c'est que pour la première fois, les 10 nouveaux membres de l'Union Européenne ont participé à un Conseil informel, ont pu exprimer leur avis, en tant qu'observateurs, et donc participer aux travaux du Conseil.

En ce qui concerne maintenant les différentes interventions, je l'ai déjà dit, il y a eu des points d'accord, il y a eu des points de désaccord, cependant toute une série de questions ont été évoquées, sur lesquelles je vais m'arrêter un instant.

Je vais surtout essayer de mettre en exergue les points communs. Tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut aujourd'hui avancer sur plusieurs points. D'abord, tout le monde estime que la Commission doit continuer à jouer un rôle primordial. La Commission doit être véritablement le moteur de la session européenne, elle joue un rôle central qui doit continuer à être le sien.

En même temps, nous sommes tous convaincus de ce que le model d'intégration européenne est un model qui a très bien fonctionné jusqu'à présent et qu'il doit donc faire l'objet à l'avenir d'une attention toute particulière.

Il a également été souligné que nous souhaitons avoir une Union Européenne plus efficace, plus incisive, et que voilà, tous nos efforts vont justement dans ce sens, c'est à dire, nous doter d'institutions plus souples, qui nous permettent de prendre des décisions plus rapidement, une Union plus transparente, plus simple, plus démocratique.

Les avis n'étaient pas unanimes, c'est à dire on s'y attendait, sur les points suivants: la Présidence, la Présidence du Conseil d'un côté, on a souligné la nécessité d'assurer un maximum de continuité, de stabilité et de visibilité aux travaux de l'Union, ce qui pourrait se traduire par l'existence d'une présidence qui ne change pas tous les 6 mois, mais d'un autre côté une présidence qui s'étalerait sur une durée trop longue pourrait poser problème au niveau des institutions, de la démocratie des institutions de l'Union.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je vais m'arrêter sur ces quelques considérations. Je vais immédiatement passer la parole au Président Giscard d'Estaing. Cependant, en conclusion, ce Conseil a adopté une Déclaration, la Déclaration d'Athènes du 16 avril 2003. Vous allez recevoir le texte dans quelques instants. Dans cette Déclaration nous souhaitons souligner le caractère historique de cette journée, une journée qui aujourd'hui va véritablement revêtir en quelque sorte la dimension historique dans quelques heures, lorsque la cérémonie de la signature du Traité d'adhésion sera terminée.

Nous savons en même temps que nous avons de problèmes certes mais nous savons également que nous sommes animés tous d'une volonté commune de résoudre ces

problèmes. Nous savons tous que cette Europe est une Europe qui appartient à nous tous, à tous les citoyens européens, il nous incombe de nous doter de l'Europe qui correspond à nos attentes, à nos souhaits, une Europe ouverte à tous.

M. V. GISCARD D'ESTAING (Président de la Convention Européenne): Je suis venu ce matin à l'invitation du Président Simitis présenter devant le Conseil Européen l'état d'avancement des travaux de la Convention Européenne et en même temps interroger les membres de ce Conseil sur un certain nombre de questions qui nous restent à trancher.

Alors quelques mots d'abord, l'ai rappelé le bilan des travaux de la Convention puisque le Traité de Nice avait demandé que quatre questions soient traitées: la répartition des compétences entre l'Union et les Etats membres, conformément au principe de subsidiarité, c'est fait. Comment intégrer la Charte des droits fondamentaux dans les traités. Nous proposons de l'inscrire dans la Constitution avec un rang constitutionnel, ce qui constitue la deuxième partie de la Constitution.

On nous demandait de simplifier les instruments de l'Union. Vous savez qu'il y a une quantité d'instruments de l'Union, plus de douze et nous nous proposons de les ramener à cinq, de leur donner des noms compréhensibles pour les citoyens, cela va s'appeler loi européenne, loi-cadre européenne, bref le vocabulaire classique de la vie politique et constitutionnelle de notre continent.

On nous avait demandé également d'impliquer davantage les parlements nationaux. Nous posons un certain nombre de propositions dans ce domaine et en particulier nous leur confions le rôle d'être l'instrument d'alerte pour le contrôle de la subsidiarité pour les axes de l'Union, qu'il s'agisse des propositions de la Commission, du Conseil voire du Parlement.

Enfin pour les choses qui ont été faites, nous avons proposé de doter l'Union d'une personnalité juridique qu'elle n'a pas, parce qu'à l'heure actuelle vous avez l'Union Européenne mais vous avez les communautés européennes qui viennent de traités différents. Nous voulons qu'il y ait une personnalité juridique unique et on remplacerait l'ensemble des traités par un nouveau traité constitutionnel, la Convention Européenne. Alors en même temps on doterait cette Europe d'un système institutionnel unique.

Les points sur lesquels j'ai interrogé les membres du Conseil Européen c'était la politique extérieure et de sécurité commune et la réforme, la rénovation des institutions.

Il y a eu un certain nombre de réponses et de propositions. Nous allons essayer d'en faire la synthèse mais je peux déjà dire, je crois que le Président ne me contredira pas s'il y a un point sur lequel il y a vraiment une quasi unanimité c'est la nomination d'un Ministre des Affaires Etrangères de l'Union Européenne, remplaçant c'est à dire poursuivant l'action entreprise par le Haut Représentant Monsieur Solana, qui est assis et qui m'écoute avec attention.

C'est donc la création d'un Ministre des Affaires Etrangères de l'Union Européenne. Cela n'a l'air de rien et c'est une réforme attendue depuis longtemps et notamment par l'opinion publique qui ne comprenait pas pourquoi il y avait un ministre des Affaires Etrangères des Etats Unis d'Amérique, de la Russie, de la Chine et qu'il n'y en avait pas pour l'Europe.

Nous avons un excellent Haut Représentant et j'espère que nous aurons demain un excellent Ministre des Affaires Etrangères de l'Union. Pour les autres propositions, elles n'allaient pas toutes dans le même sens. Il faudra donc essayer d'en intégrer un certain

nombre dans la synthèse que nous allons présenter au cours des semaines prochaines. Cette synthèse va venir assez vite puisque on nous demande de tenir un calendrier serré.

Je rajoute cependant aux principes qui ont été énumérés par les membres du Conseil, un principe dont on parle moins en Europe et qui est très important: l'égalité des droits des citoyens. On parle toujours de l'égalité des droits des états, il faut parler de l'égalité des droits de citoyens de l'Union. Les grandes revolutions en Europe se sont faites au nom de l'égalité des droits du citoyen et donc tous les européens ont droit à une même représentation et tous les européens ont droit à un même poids dans la prise de décision de l'Union. C'est pourquoi nous inscrirons dans la Constitution l'égalité fondamentale des droits des citoyens de l'Union.

Le dernier point qui était en discussion et dont le Président Simitis a dit un mot c'est l'affaire du calendrier. Il y a un très grand désir de tous les membres du Conseil Européen que nous puissions présenter notre document, c'est à dire pour l'appeler par son nom «Projet de traité instituant une constitution européenne» que nous puissions présenter au prochain Conseil Européen qui aura donc lieu à Thessalonique le 20 juin prochain. Nous répondrons à cette demande et je viendrai à nouveau en Grèce, cette fois en Macédoine à Thessalonique, pour présenter le Traité instituant la Constitution Européenne. J'espère qu'il donnera satisfaction aux gouvernements mais aussi aux citoyens de l'Europe.

M. R. PRODI (Président de la Commission): Quelques remarques brièvement. Tout d'abord un grand merci au Président Giscard pour l'excellent travail réalisé. La coopération était vraiment extraordinaire et c'était d'autant plus marquant que lorsque nous avons commencé à travailler nous avions quelques doutes.

Je tiens à souligner qu'il n'y a pas parmi les points d'accord qu'un seul accord sur le Ministre des Affaires Etrangères mais également un accord sur quelques axes fondamentaux tels que le maintien de l'acquis communautaire, le renforcement d'une politique dans le domaine de la coopération judiciaire, de la ville, de la justice, de la coopération policière et de la gouvernance économique. Ce sont d'autres points forts sur lesquels il n'y avait pas d'accord au début, n'est ce pas?

Il y a eu également accord concernant l'intégration de la charte des droits fondamentaux dans le Traité Constitutionnel et également accord sur le renforcement du rôle des Parlements Nationaux. Comme vous le voyez, d'énormes progrès ont été réalisés et il y a également accord avec de larges consensus sur le calendrier, sur l'échéancier. Il faut essayer, je en dirai pas d'accélérer, mais plutôt essayer de respecter les délais initialement prévus. Nous savons très bien que cela n'est pas facile puisque il y a une énorme charge de travail qui pèse sur les épaules de la Convention et nous en sommes conscients.

En ce qui concerne les questions posées par Monsieur Simitis, hier nous avons procédé à un large échange de vues et là aussi je dois dire que les opinions convergent à quelques nuances près, pour de nombreux points fondamentaux et notamment le rôle des petits et des grands états membres au sein de la Convention et le rôle de la Commission.

En ce qui concerne le renforcement des institutions, notamment l'équilibre du triangle institutionnel, je crois que là tout le monde était d'accord.

Voilà c'étaient là les principaux points qui ont été évoqués ce matin et je pense qu'en fait aujourd'hui ce qui est vraiment important c'est que les progrès enregistrés sont si importants que nous avons toutes raisons d'être optimistes en ce qui concerne les conclusions des travaux de la Convention.